

Avis CSRPN n° 2019-06

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

PNA Geckos verts de La Réunion 2020-2029

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 4 JUIN 2019

Lieu : Conseil régional

Pétitionnaire : Nature Océan Indien

Contexte et objet de la demande :

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action PNA qui concerne désormais les « espèces endémiques identifiées comme étant "en danger critique" ou "en danger" dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

En 2018, la DEAL de La Réunion a subventionné l'association NOI (avec une sous-traitance de l'ONCFS) pour rédiger un PNA multispécifique en faveur de deux espèces :

- le Gecko vert de Manapany *Phelsuma inexpectata*, une espèce de reptile strictement endémique de La Réunion placée dans la catégorie « En danger critique d'extinction (CR). Cette espèce a déjà fait l'objet d'un PNA. Ce document stratégique a été mis en œuvre entre 2012 et 2017.
- Le Gecko vert de Bourbon *Phelsuma borbonica*, une espèce de reptile endémique de La Réunion et de l'île d'Agalega qui est considérée comme « En danger d'extinction (EN) »

Remarques préalables :

Analyse du dossier sur la forme

Le PNA présenté suit les recommandations de la note ministérielle du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions. Il est bien structuré et aborde dans 3 grandes parties le bilan des connaissances, les besoins et enjeux de conservation des espèces et enfin la stratégie à mettre en œuvre pour la durée du plan. La mise en page respecte le format attendu dans le cadre des PNA. Le document compte 224 pages (100 pages sur le bilan – 2 pages pour les enjeux – 85 pages pour la stratégie et les fiches-actions).

Partie « Bilan des connaissances » - remarques sur le fond :

Le PNA étant multi-espèce, la partie « Bilan » présente par moment des synthèses communes aux deux espèces ou, à l'inverse, des bilans spécifiques lorsque cela est nécessaire. Le bilan dans son ensemble est très bien réalisé, d'une grande richesse et valorise l'ensemble des connaissances scientifiques acquises sur les 2 espèces, notamment durant le PNA précédent.

Au vu de ce bilan, les rédacteurs ont également pris du recul sur ce qu'il reste à acquérir en terme de connaissance sur ces 2 espèces. Cette synthèse en 12 points permet au lecteur d'évaluer rapidement le travail restant à mener. Le travail de synthèse est de grande qualité.

Partie « Besoin et enjeux de conservation » - remarques sur le fond :

Cette partie synthétise les facteurs à l'origine du déclin de ces 2 espèces, en cohérence avec les menaces et pressions qui impactent ces 2 espèces. Elle synthétise en 2 points les enjeux du prochain PNA :

- en sécurisant et en maintenant des populations de ces espèces
- en inversant la tendance du déclin des espèces en facilitant l'augmentation des effectifs et en favorisant l'expansion géographique et la reconnexion des populations.

Ces 2 enjeux sont au cœur de la stratégie du prochain PNA et en parfaite cohérence avec le constat actuel.

Partie « Stratégie pour la durée du Plan »- remarque sur le fond :

Il est proposé que le PNA 2020-2029 s'inscrive dans le cadre d'un PNA de restauration comme l'a été le précédent. Compte tenu des actions à engager, il est cohérent que ce nouveau PNA s'inscrive dans cette démarche et sur une période de 10 ans.

Le nouveau PNA est décliné en 5 objectifs opérationnels dans lesquels sont ventilées 27 fiches actions. Le canevas des fiches permet d'avoir l'ensemble des éléments clés permettant d'apprécier la mise en œuvre de l'action (niveau de priorité pour chacune des espèces, objectifs à atteindre, sites concernés, pilotes pressentis, indicateurs, difficultés, évaluation financière, résultats attendus).

2 tableaux présentent une synthèse des actions par domaine et par priorité pour chacune des espèces (p. 125 et 126). Pour le Gecko vert de Manapany, il est proposé de mettre en œuvre le plus rapidement possible un enclos anti-prédateur (action 4.1).

L'action 4.1 est une solution qui permettrait sur le long terme de garantir la protection d'une grande partie de la population du Gecko vert de Manapany. Mais cette action représente un niveau de difficultés très important sur le plan technique, réglementaire et financier. Parallèlement, il intègre d'autres enjeux liés à l'avifaune marine notamment. De la même manière qu'il est proposé de mettre en place « rapidement » un APB (Action 2.2) de manière à préserver l'habitat du Gecko vert de Manapany en attendant qu'une Réserve Naturelle Nationale puisse voir le jour (Action 2.1), il semble important que les actions de restauration de l'habitat et (Action 4.2) et de lutte contre les prédateurs et les compétiteurs (Action 4.3) soit priorisées par rapport à l'action 4.1.

Les actions 4.2 (restauration de l'habitat) et 4.3 (lutte contre les prédateurs et les compétiteurs) qui représentent aujourd'hui les enjeux majeurs pour les 2 espèces ne présentent pas de chiffrage dans leur mise en œuvre hormis le temps d'animation. Cela est dommage car le PNA doit pouvoir proposer une estimation des besoins financiers. Il serait pertinent de faire une estimation financière pour au moins un ou deux sites clés par espèce, ceci afin de permettre aux financeurs de se mobiliser a minima en conséquence.

Avis final du CSRPN:
(Adopté à l'unanimité)

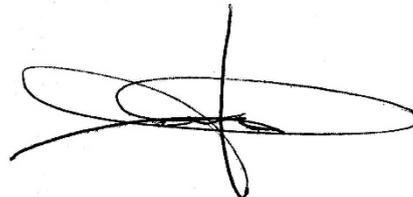
Le CSRPN salue la qualité du travail réalisé. Il valide le PNA Geckos verts de La Réunion.

Le CSRPN recommande :

- **de poursuivre la lutte contre les prédateurs**
- **de ré-évaluer le coût de cette lutte qui semble sous-estimé**
 - **de prévoir en début de plan une action spécifique d'amélioration des connaissances des prédateurs, afin de déterminer la pertinence de l'enclos anti-prédateur**
 - **de distinguer en deux actions la mise en place d'études de faisabilité et la réalisation de l'enclos anti-prédateur**
- **de faire passer les actions 3.6 et 3.8 en priorité 1**

Fait à Saint Denis, le 5 juillet 2019

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC